

Études publiées par le Secrétariat général de la Commission bancaire

Sociétés d'affacturage Exercice 2007 : activité, résultats et risques (juillet 2008)

Le secteur de l'affacturage a enregistré de bonnes performances en 2007.

- Le volume d'activité, mesuré en montant de créances traitées, a progressé à un rythme dynamique en 2007 (+ 20 %). La croissance est notamment liée à un élargissement des fonds de commerce, en direction à la fois des grandes entreprises et des très petites entreprises (TPE).
- En dépit d'une poursuite de la contraction des marges, la rentabilité globale a été confortée, le coefficient d'exploitation moyen passant de 57,8 % en 2006 à 54,6 % en 2007. La capacité de résistance du secteur face au risque d'une dégradation de la conjoncture économique s'en trouve ainsi renforcée.
- Le coût du risque, globalement stable, a absorbé un peu moins de 5 % du produit net bancaire (PNB). Le taux de créances douteuses a diminué, passant de 4,8 % à 4,4 %. Le profil de risque de la clientèle a peu évolué par rapport à 2006, 56 % des encours bruts cotés par la Banque de France finançant des adhérents notés au mieux 5+. Les assureurs-crédit anticipent cependant une remontée des défauts de paiement des entreprises au cours des prochains mois.

Sommaire

Note méthodologique

1. L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2007
 - 1.1. Évolution du volume d'activité
 - 1.2. Parts de marché
 - 1.3. Évolution des encours
 - 1.4. Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité
 - 1.5. Évolution de l'offre
2. Analyse de la clientèle et des risques
 - 2.1. Typologie de la clientèle d'adhérents « fonction » de la stratégie commerciale
 - 2.2. Risques sur les adhérents
 - 2.3. Risques sur les débiteurs
 - 2.4. Évolution du stock d'impayés
 - 2.5. Créances douteuses
 - 2.6. Provisionnement
3. Les résultats des entreprises d'affacturage
 - 3.1. Des performances globales satisfaisantes
 - 3.2. Évolution des marges
 - 3.3. La rentabilité d'exploitation progresse
 - 3.4. Le coût du risque a peu évolué

Note méthodologique

La présente étude est basée principalement sur l'analyse des états comptables et prudentiels remis sur base individuelle par les sociétés d'affacturage, extraits de la Base des agents financiers (BAFI) fin avril 2008¹, ainsi que sur les réponses à un questionnaire détaillé qui a été adressé en début d'année 2008.

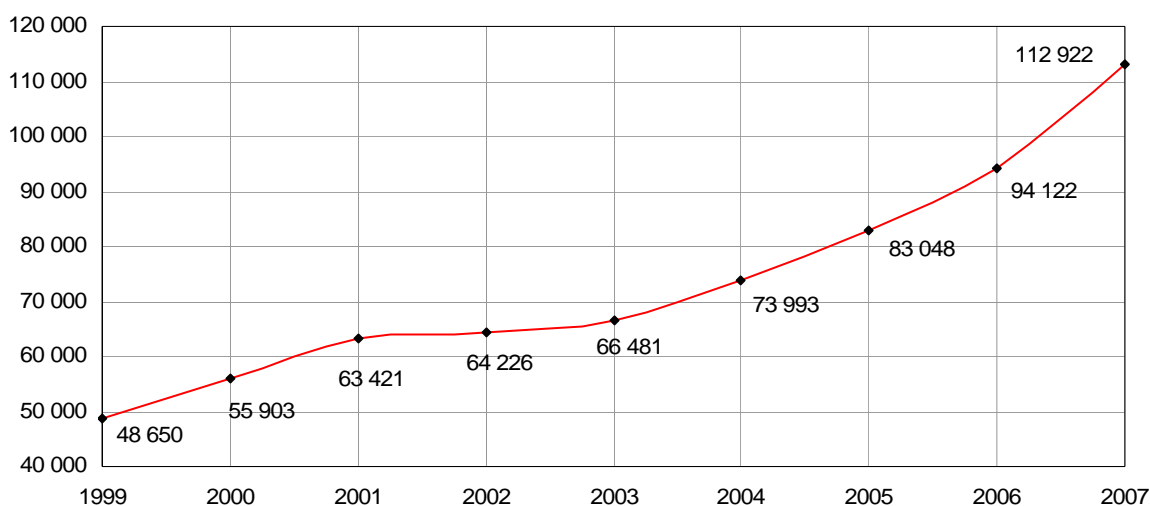
1 L'activité des établissements spécialisés dans l'affacturage en 2007

1.1 Évolution du volume d'activité

À l'instar des deux années précédentes, la croissance du marché français de l'affacturage s'est poursuivie en 2007 à un rythme dynamique. Le chiffre d'affaires, indicateur mesurant le montant des créances traitées, a en effet progressé de près de 20 % pour s'établir globalement pour les sociétés étudiées à 113 milliards d'euros contre 94 milliards² en 2006. Après un premier signe de ralentissement en fin d'année 2007 (voir infra), le volume d'affaires du premier trimestre 2008 aurait progressé à un rythme légèrement moins soutenu³.

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Malgré ce ralentissement, le secteur conserve d'importantes perspectives de développement, le marché français apparaissant encore en retrait par rapport aux volumes observés au Royaume Uni⁴.

Les sociétés d'affacturage étudiées ont élargi leur base de clientèle, comme en témoigne l'évolution du nombre de clients⁵ (+ 4,8 % sur un an, pour atteindre 27 000), notamment chez celles ayant démarché activement les TPE. La croissance de l'activité est également portée par la clientèle de grandes entreprises, qui trouvent dans l'affacturage une technique de déconsolidation d'une partie de leur poste clients. Par ailleurs, l'élargissement de l'offre de produits, telle que l'affacturage inversé⁶, ouvre l'accès à de nouveaux prospects. Enfin, plusieurs établissements étendent progressivement leur activité à l'étranger.

¹ Les éventuelles modifications ultérieures des états n'ont donc pas été prises en compte.

² Éléments rétroactivement recalculés sur la base de 14 facteurs

³ Selon les statistiques publiées par l'Association française des Sociétés Financières (totalisant 29 établissements), le chiffre d'affaires traité a progressé de 15,3 % sur un an au premier trimestre 2008 contre 21,4 % au premier trimestre 2007.

⁴ Nombre de sociétés d'affacturage au Royaume Uni : 107 pour 286 milliards d'euros de chiffre d'affaires (international compris) contre 50 pour 89 milliards d'euros en Allemagne, 40 pour 122 milliards d'euros en Italie, 23 pour 83 milliards d'euros en Espagne et 26 pour 121 milliards d'euros en France en 2007 (source : Factors Chain International).

⁵ Également désignés sous les termes « adhérents » ou « vendeurs ».

⁶ Cette formule permet à un débiteur d'apporter son fournisseur en tant que client.

1.2 Parts de marché

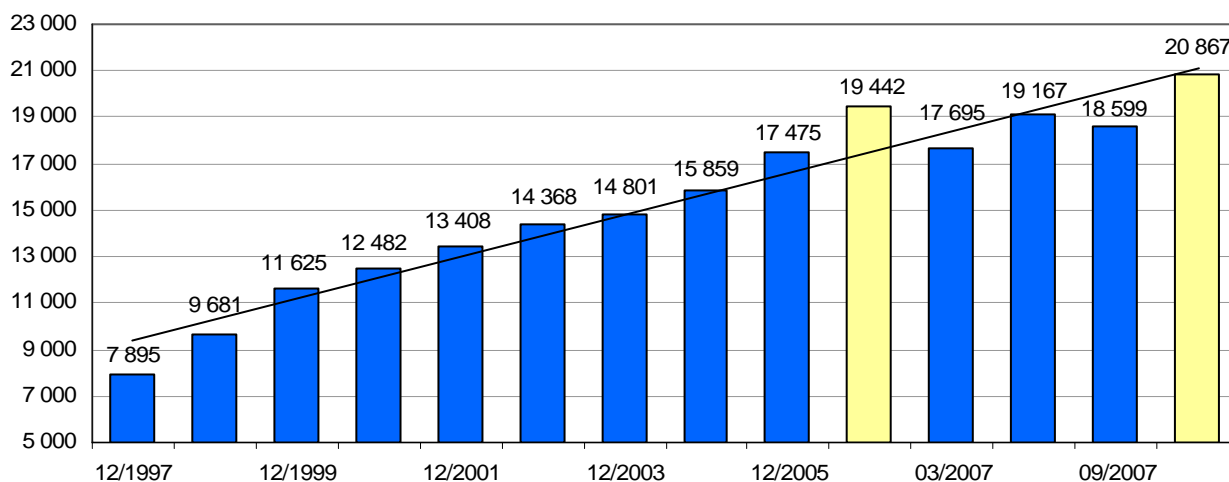
Le marché français de l'affacturage est modérément concentré. L'indice Herfindhal-Hirschmann⁷, calculé sur la base de la répartition des chiffres d'affaires traités, est demeuré stable en 2007 (0,15). Le marché est cependant dominé par cinq principaux acteurs, qui réalisent 79 % de l'activité globale. Les opérations de restructuration réalisées en 2007 ou probables d'ici fin 2008, ne modifient pas fondamentalement les positions des principaux acteurs.

1.3 Évolution des encours

La croissance de l'activité s'est traduite par une progression (+ 7,3 % sur un an) des encours comptables de créances commerciales portées par les sociétés d'affacturage, qui atteignent 20,9 milliards d'euros au 31 décembre 2007 contre 19,4 milliards un an plus tôt. Un ralentissement est toutefois relevé par rapport aux taux de croissance annuels à deux chiffres observés au cours des années précédentes. En outre, l'augmentation des encours des facteurs est plus faible que celle des encours de crédit de l'ensemble des établissements⁸.

Évolution de l'encours des créances acquises

(en millions d'euros)



Source : SGCB – BAFI – déclaration des établissements

Les encours sur des entreprises non-résidentes (essentiellement portés par les plus gros acteurs), ont poursuivi leur croissance pour atteindre 1,5 milliards d'euros contre 1,3 milliards à la fin 2006 soit une progression de 15 %.

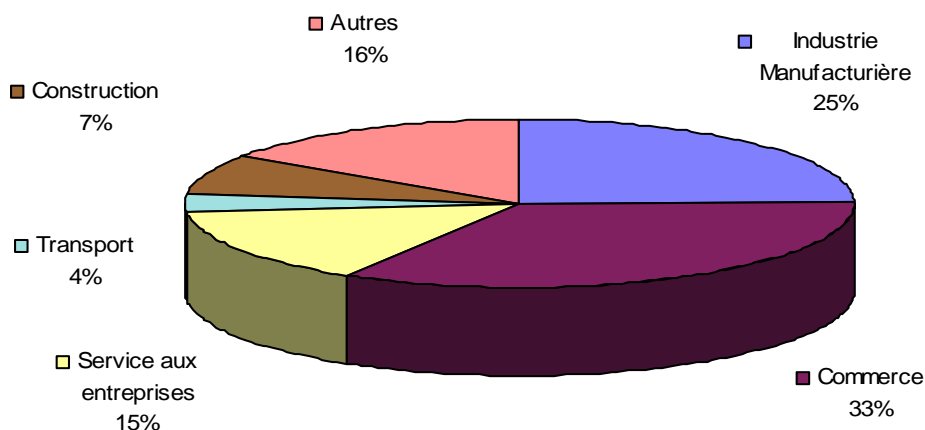
1.4 Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité

Selon les réponses au questionnaire annuel, la part des acheteurs appartenant aux secteurs du commerce et à celui des services aux entreprises se sont accrues au détriment de l'industrie manufacturière. Globalement, ces trois grands secteurs représentent plus des deux tiers des créances acquises, sans changement par rapport à 2006.

⁷ L'indice Herfindhal-Hirschmann est un indicateur de concentration. Il est égal à la somme des carrés de la part de marché de chaque acteur. Un indice égal à 1 correspondrait à un monopole. Plus l'indice tend vers zéro et plus le marché est dispersé.

⁸ Croissance des encours : 13 % entre 2006 et 2007 (source : Banque de France – SGCB – Service des Études Bancaires : données provisoires à fin avril 2008).

Répartition des acheteurs par secteurs économiques



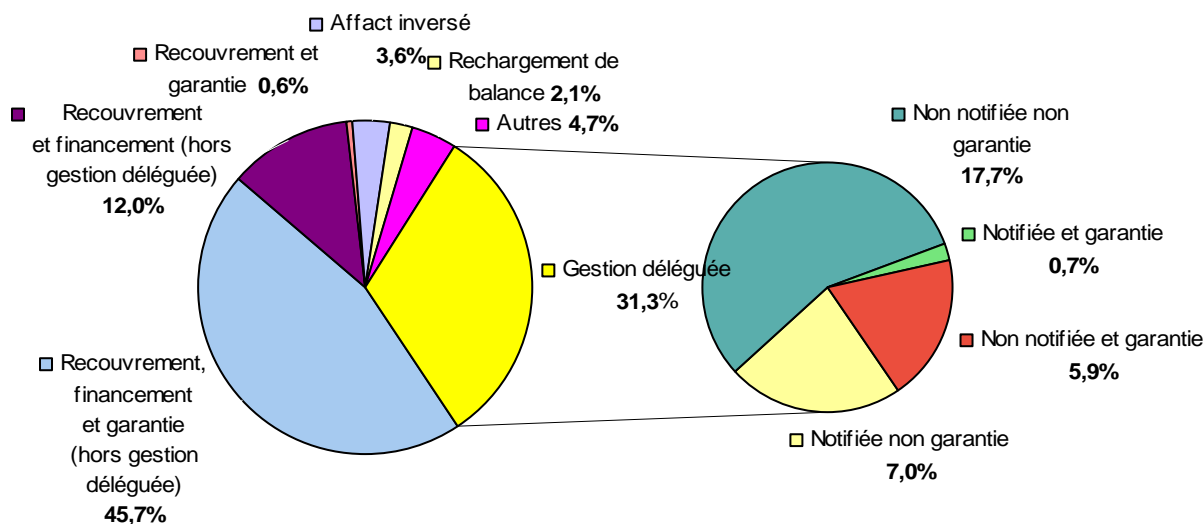
Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

1.5 Évolution de l'offre

La part du « full factoring » tend à diminuer

Les services offerts par les sociétés d'affacturage intègrent généralement l'octroi d'un financement à court terme couvrant une quotité du montant des factures cédées par le client, le recouvrement de ces factures, et l'octroi de garanties de bonne fin couvrant le risque d'impayé en cas de défaillance des débiteurs. La part des opérations intégrant cette offre globale s'est infléchie, passant de 55 % du chiffre d'affaires réalisé en 2006 à 46 % en 2007.

Répartition de l'activité par types d'opérations en 2007



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

La part des opérations de gestion déléguée demeure importante

La gestion déléguée est l'opération par laquelle le factor finance des créances sans effectuer lui-même leur recouvrement qui reste du ressort des adhérents. Ce service, bien qu'étant proposé par quasiment toutes les sociétés d'affacturage, est surtout développé par les plus grands acteurs du marché, pour lesquels il représente une part significative du chiffre d'affaires traité.

Sur l'ensemble de la population étudiée, la part de ce type d'opérations a augmenté en 2007 pour atteindre 31 % du chiffre d'affaires global contre 26 % en 2006. Cette évolution résulte cependant de la forte progression de cette activité enregistrée chez un factor.

Le développement de l'activité s'appuie sur la diversification de l'offre

Les sociétés d'affacturage continuent à élargir leur offre de services afin de cibler de nouveaux segments de clientèle et de diversifier leurs sources de revenus. Parmi les produits cités, on relève en particulier :

- le financement de stocks adossé à un contrat d'affacturage ;
- la syndication de contrats, notamment dans un cadre international ;
- la signature d'accords de distribution avec des branches professionnelles ;
- les services de gestion du poste client non adossés à un financement (prise en charge des traitements administratifs depuis l'émission de la facture jusqu'à son recouvrement) ;
- l'affacturage inversé, notamment dans le cadre d'accords passés avec certains services de l'État ;
- l'acquisition de créances relatives à des subventions à recevoir que les organismes sans but lucratif détiennent sur l'État ou les collectivités publiques ;
- l'offre de produits destinés aux grandes entreprises associant affacturage et titrisation.

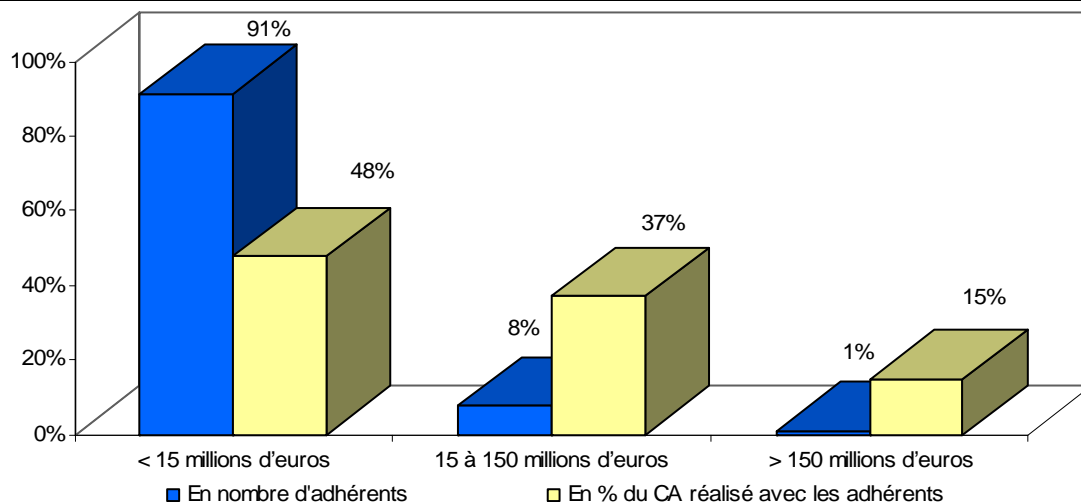
2 Analyse de la clientèle et des risques

2.1 Typologie de la clientèle d'adhérents fonction de la stratégie commerciale

En nombre, les adhérents sont très majoritairement des entreprises de taille moyenne (91 % des adhérents ont réalisé un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros en 2007 contre 88 % en 2006) voire des TPE (56 % des adhérents réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 millions d'euros), qui constituent pour certains établissements une cible de développement privilégiée. Le montant moyen de chiffre d'affaires affacturé par adhérent est de 4,1 millions d'euros.

En valeur, les sociétés d'affacturage étudiées réalisent la majeure partie du volume de leur activité avec des adhérents (vendeurs) dont le chiffre d'affaires est supérieur à 15 millions d'euros (52 % en 2007 contre 56 % en 2006).

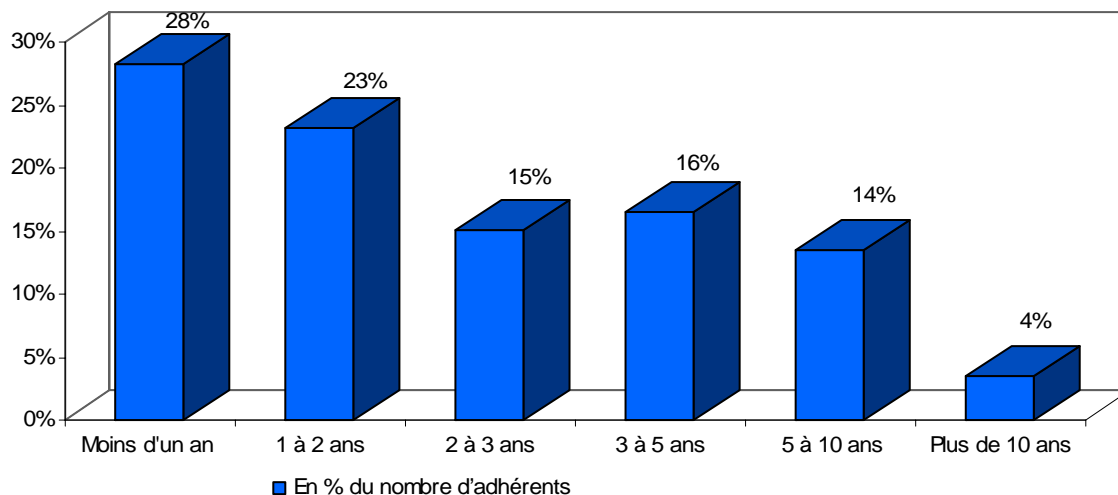
Répartition du chiffre d'affaires selon la taille des adhérents (vendeurs)



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

L'activité d'affacturage présente un renouvellement relativement important de la clientèle. Les adhérents recrutés depuis moins d'un an représentent 28 % de la population totale en 2007, niveau comparable à celui de 2006. Ces nouveaux clients ont généré 18 % de l'activité. En partie en raison du fort développement de l'activité enregistrée ces dernières années par le biais du recrutement de nouveaux clients, l'ancienneté moyenne des relations d'affaires se réduit, seuls 18 % des adhérents ayant une ancienneté supérieure à 5 ans, contre 20 % en 2006 et 28 % en 2005.

Ancienneté des relations avec les adhérents au 31 décembre 2007



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Interrogés sur les motifs de résiliation des contrats d'affacturage enregistrés durant l'exercice, les établissements citent toujours en premier lieu le choix du client de renoncer à ce type de financement (disparition du besoin, cessation d'activité) et en dernières raisons le non respect des conditions contractuelles ou la dégradation de la situation financière de l'adhérent.

2.2 Risques sur les adhérents

2.2.1 Répartition sectorielle

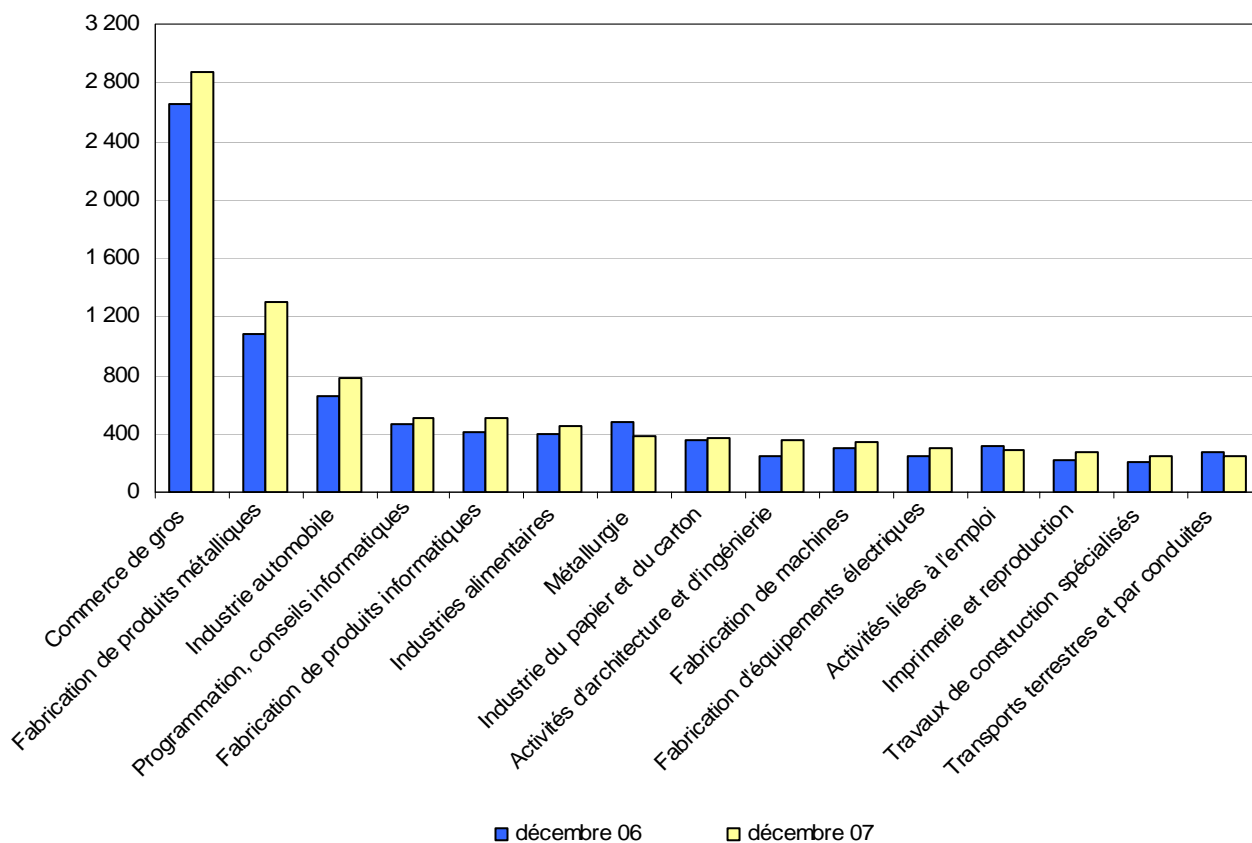
Au 31 décembre 2007, les établissements étudiés ont déclaré un total de 13 milliards d'euros d'engagements⁹ au Service Central des Risques de la Banque de France contre 12 milliards en décembre 2006. Leur part dans le total des concours à court terme déclarés par le système bancaire ressort en légère baisse, à 4,5 % des concours à court terme accordés aux entreprises par le secteur bancaire contre 4,9 en 2006¹⁰ (cf. annexe 2).

La part prépondérante du commerce de gros, de la fabrication de produits métalliques et de l'industrie automobile parmi les secteurs ayant recours à l'affacturage s'est confirmée en 2007.

⁹ Soit un taux de représentativité de 64 % (encours déclarés par les 14 facteurs dans les états prudentiels : 20 milliards d'euros)

¹⁰ Source : Banque de France – Service central des risques.

Les 15 principaux secteurs bénéficiaires au Service central des Risques



Source : Banque de France – Service Central des Risques

Selon les données communiquées par la Direction des entreprises¹¹, une diminution du nombre de défaillances d'entreprises a été observée au cours des dernières années. L'année 2007 marque cependant le début d'une inversion de cette tendance dans le secteur du commerce. Si une baisse globale du nombre de défaillances est toujours enregistrée dans l'industrie manufacturière, la hausse du nombre de grandes entreprises en défaut traduirait une dégradation de la situation.

2.2.2 Situation financière des adhérents

Les travaux menés par les établissements adoptant l'approche interne pour Bâle 2, ainsi que l'observation de l'origine du coût du risque au cours des dernières années démontrent que, si les sociétés d'affacturage bénéficient de la garantie procurée par l'acquisition de créances, les pertes subies sont le plus souvent liées à la défaillance de leur client et dans une moindre mesure à celle des débiteurs de factures. Le développement d'offres de service tels que le financement de stocks ou l'affacturage en gestion déléguée renforcent cette prééminence du « risque adhérent ».

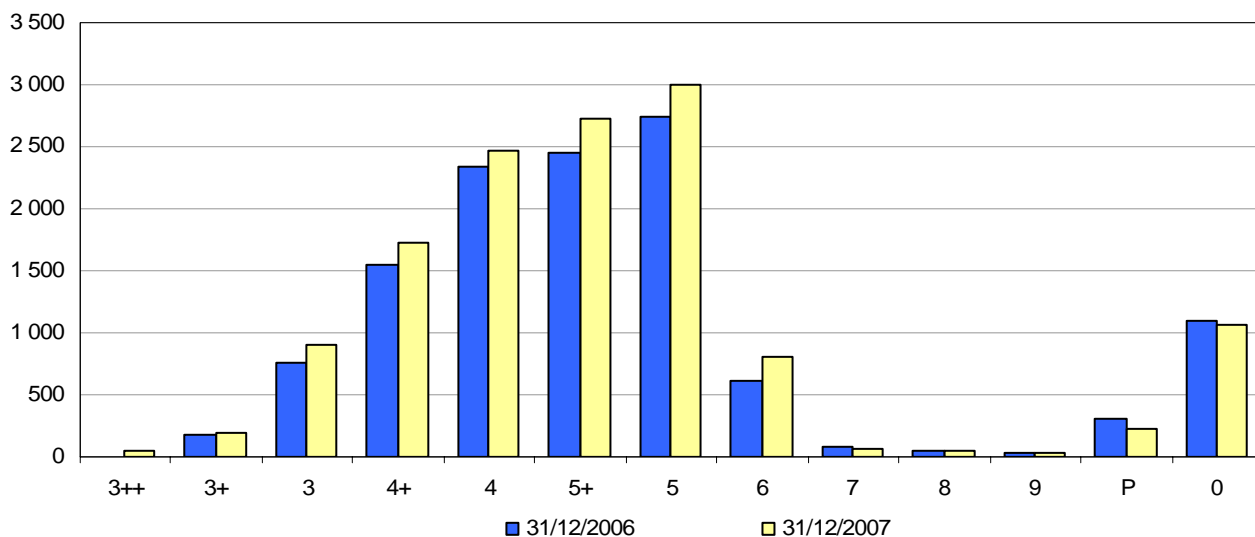
L'examen de la situation financière des adhérents est donc un indicateur pertinent pour appréhender le risque de crédit supporté par les sociétés d'affacturage. L'exposition au risque de défaut de l'adhérent se manifeste dans le cadre des contrats « avec recours » (40 % des contrats) en cas de défaut concomitant du débiteur et de l'adhérent. Plus généralement, et quel que soit le type de contrat (intégrant une garantie de crédit ou non), l'exposition au risque de défaut de l'adhérent résulte du caractère non valide total ou partiel des créances acquises (consécutif par exemple à un litige commercial, à une cession « frauduleuse » de créances fictives ou anticipées de la part de l'adhérent, ou bien à la double mobilisation d'une même créance).

¹¹ Cf. Banque de France – Observatoire des entreprises (Défaillances d'entreprises suivi et impact économique – avril 2008)

La technique de l'affacturage permet en particulier à des entreprises dont la situation financière est fragile d'avoir un accès plus aisé au financement de leur cycle d'exploitation, grâce à la garantie pour le prêteur que constitue la cession de créances. Ce profil globalement plus fragile des adhérents se reflète dans la répartition des encours déclarés au Service central des risques selon la cotation Banque de France des adhérents. La part des encours d'affacturage sur des adhérents présentant un profil risqué¹² se maintient à 56 % au 31 décembre 2007, sans évolution notable par rapport à fin 2006.

Répartition par cote de crédit Banque de France des encours déclarés au Service Central des Risques

(en milliards d'euros)



Source : Banque de France –Service Central des Risques

2.2.3 La maîtrise des risques liés aux contrats de gestion déléguée

Ce type de financement, en particulier lorsqu'il est non notifié à l'acheteur, répond notamment aux besoins de grandes entreprises à la recherche d'une déconsolidation de leurs encours clients permettant d'améliorer la présentation de leur bilan. L'absence de maîtrise directe du processus de recouvrement fait porter des risques opérationnels et de crédit accrus au factor. L'octroi de ce type de financement suppose dès lors une sélection rigoureuse du client en fonction de sa situation financière, et un examen de la qualité de ses procédures de recouvrement, au travers d'un audit préalable et, en cours de contrat, de vérifications régulières sur place.

À cet égard, l'ASF a diffusé en 2005 des recommandations relatives à la gestion des risques de ce type d'activité. Elles sont en cours d'actualisation.

2.3 Risque sur les débiteurs

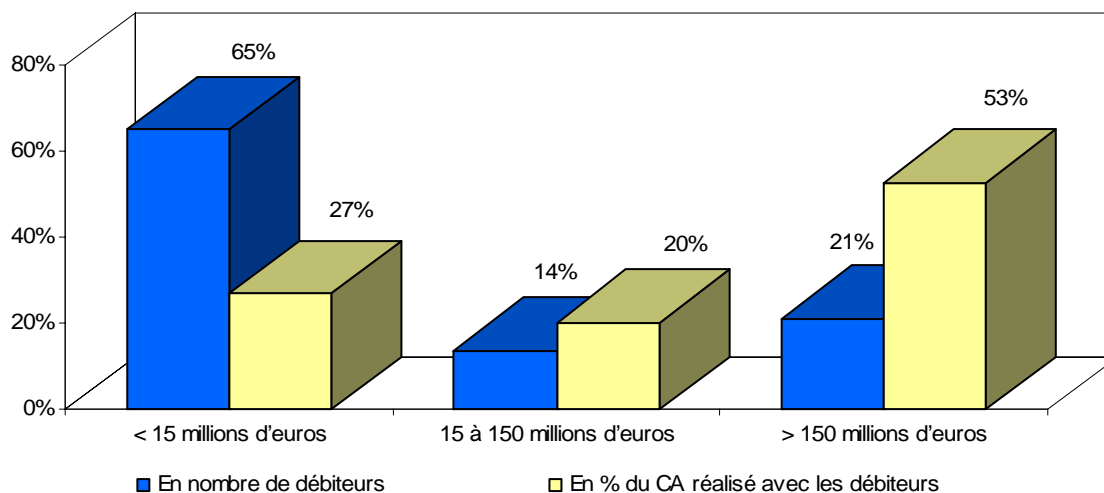
2.3.1 Typologie des débiteurs

Selon les réponses partielles au questionnaire annuel¹³, 65 % des débiteurs (acheteurs) auraient un chiffre d'affaires inférieur à 15 millions d'euros contre 63 % en 2006. En montant, au contraire, les acheteurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 150 millions d'euros représenteraient 53 % des créances acquises, contre 49 % en 2006.

¹² Cotations 5+, 5, 6, 7, 8, 9, P, traduisant une probabilité de défaut à un an supérieure à 2 %.

¹³ Seules 6 sociétés d'affacturage ont communiqué des statistiques relatives aux débiteurs.

Répartition du chiffre d'affaires par rapport à la taille des débiteurs



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

2.3.2 Qualité du portefeuille de créances sur les débiteurs

Dans le cadre des contrats sans recours, les sociétés d'affacturage garantissent leur client contre le risque de défaillance des acheteurs. Elles couvrent généralement à leur tour ces risques auprès de compagnies d'assurance-crédit. Cependant, compte tenu de l'existence de plafonds d'indemnisation, et du fait d'une certaine concentration des risques, notamment sur les grands donneurs d'ordre de l'industrie ou les grands distributeurs, la défaillance d'une grande entreprise pourrait avoir un impact significatif.

La relative concentration des risques est confirmée par l'examen des dix premiers acheteurs déclarés au travers du questionnaire annuel. Ceux-ci représentent globalement 17 % des encours au 31 décembre 2007.

Les principaux risques débiteurs demeurent de bonne qualité. En effet, sur la base des 10 premiers acheteurs français déclarés par chaque société d'affacturage à fin 2007, 99 % des encours portaient sur des entreprises bénéficiant d'une cote de crédit Banque de France favorable¹⁴. Sur cet échantillon, l'encours des débiteurs notés défavorablement s'élevait à 54 millions d'euros fin 2007 pour un encours noté favorablement à hauteur de 6,5 milliards d'euros.

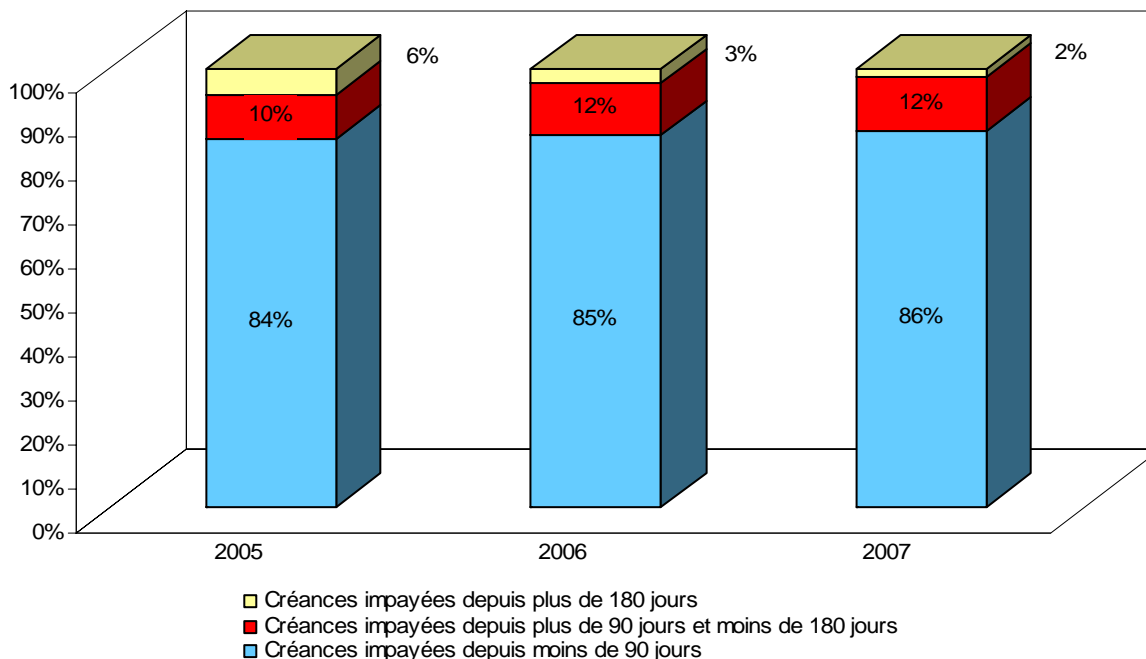
2.4 Évolution des encours impayés

L'encours de créances brutes restées impayées après leur échéance¹⁵ après avoir augmenté très sensiblement entre fin 2005 et fin 2006 (+ 45,8 %) s'inscrit en baisse de 2,5 % à fin 2007 pour atteindre 2,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2007, ce stock d'impayés représente 13,4 % de l'encours d'affacturage contre 15,7 % en 2006.

¹⁴ Cotations Fiben de 3++ à 4 (hors cotation 0).

¹⁵ Données BAFI (état 4026).

Stock de créances impayées à l'échéance



Source : Établissements (réponses au questionnaire annuel)

Selon les réponses au questionnaire annuel, le stock d'impayés de plus de 90 jours continuerait à augmenter, alors qu'à l'inverse les créances impayées depuis plus de 180 jours diminueraient.

L'importance relative des impayés traduirait pour l'essentiel les retards fréquents dont font l'objet les règlements interentreprises, quelle que soit la situation financière des débiteurs. Le rapport annuel 2007 de l'observatoire des délais de paiement¹⁶ souligne que les retards de paiement en matière de créances commerciales, notamment de la part de grands acheteurs dont la solidité financière n'est pas en cause, demeurent encore une pratique courante en dépit d'une législation renforcée¹⁷ et de la signature d'accords interprofessionnels¹⁸. Il précise également que certains secteurs, notamment de l'industrie manufacturière, se distinguent par des délais de paiement longs (plus de 90 jours), souvent non négociables, des retards récurrents, et des cahiers des charges aux clauses parfois qualifiées d'abusives par la DGCCRF¹⁹.

2.5 Créances douteuses

Le taux moyen de créances douteuses brutes observé sur l'échantillon de l'étude a diminué, passant de 4,8 % au 31/12/2006 à 4,4 % au 31/12/2007, soit le niveau le plus faible observé depuis près de 10 ans. Il demeure cependant nettement supérieur à celui de l'ensemble de la population des établissements de crédit (2,5 % en 2007).

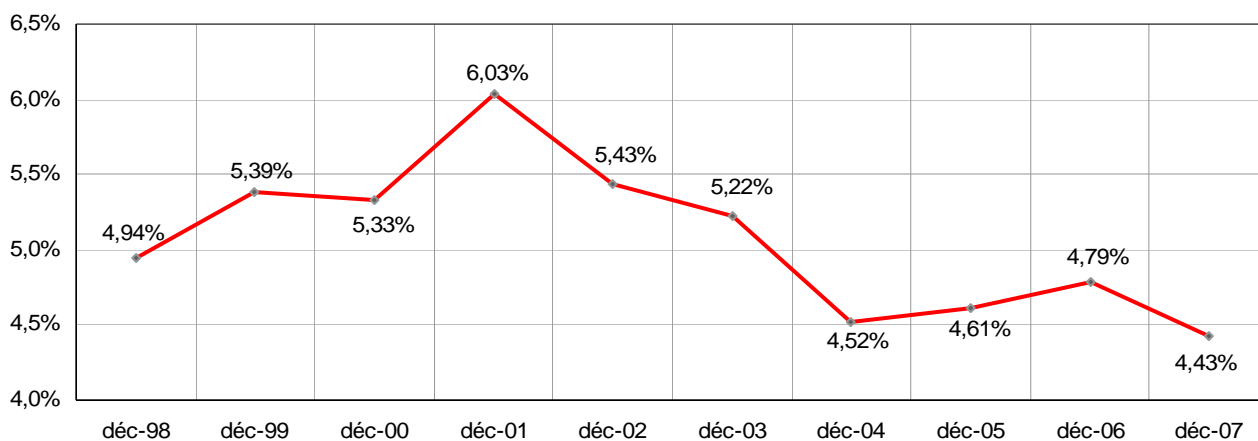
¹⁶ Source : Banque de France (décembre 2007)

¹⁷ Article L.141-6 du *Code de commerce*

¹⁸ Par exemple l'accord du 1^{er} septembre 2007 entre les fédérations de la mécanique, des équipementiers et des constructeurs automobiles

¹⁹ Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (enquête réalisée entre 2006 et 2007 sur sept secteurs d'activité).

Taux de créances douteuses



Source : Données BAFI

La comparaison entre les établissements montre des disparités qui ne peuvent clairement être interprétées comme reflétant uniquement les différences de qualité respective des portefeuilles (taux le plus élevé : 16,75 %, taux le plus faible : 1,52 %).

Les différences observées semblent principalement provenir des critères retenus par les établissements pour estimer, ainsi que le prévoit l'article 3 du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable, que « des circonstances particulières démontrent que les impayés sont dus à des causes non liées à la situation du débiteur », et qu'il n'y a donc pas lieu de les considérer comme des encours douteux.

Ces situations d'impayés, liées par exemple à des litiges entre l'acheteur et le vendeur, sont fréquentes en matière d'affacturage. Les établissements ayant adopté ou envisageant d'adopter une approche interne dans le cadre du ratio de solvabilité doivent naturellement veiller à ne pas considérer comme défaillantes des contreparties dont il est par ailleurs démontré qu'elles présentent une situation financière saine, ce qui conduirait sinon à identifier de faux défauts par effet de contagion et à altérer ainsi la performance des modèles internes d'évaluation des risques.

Il est néanmoins souhaitable que chaque établissement dispose de procédures formalisées définissant strictement les critères permettant de considérer qu'une créance impayée ne constitue pas un risque de crédit avéré. Il apparaît en particulier nécessaire que ces procédures internes déterminent le délai maximal au terme duquel les « impayés techniques » non réglés ou non imputés au compte de l'adhérent doivent être déclassés en créances douteuses.

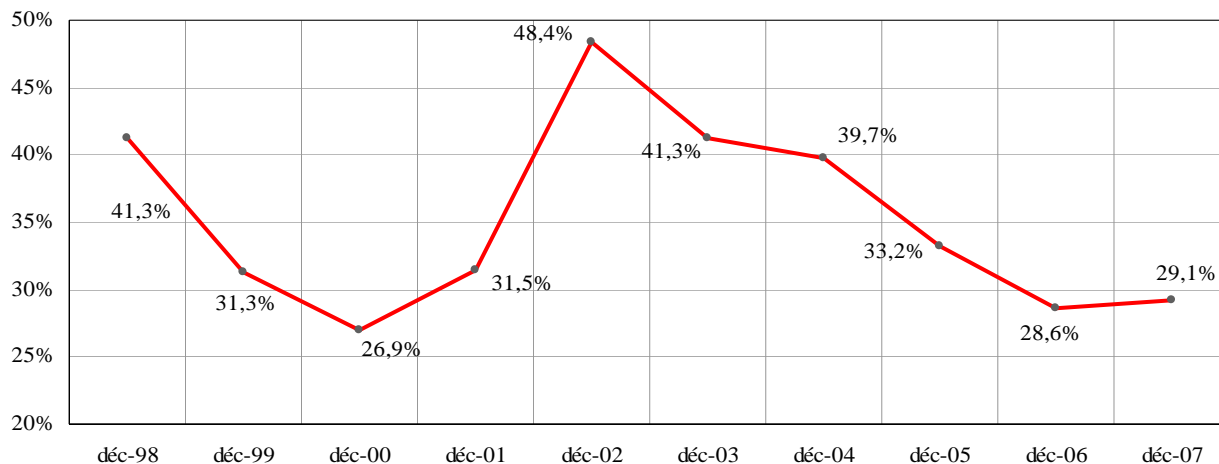
2.6 Provisionnement

Le taux moyen de provisionnement des créances douteuses brutes s'établit à 29,1 % contre 28,6 % à fin 2006. Un taux relativement faible s'explique en matière d'affacturage (il est de 61,2 % en moyenne pour l'ensemble des établissements de crédit au 31/12/2007) par les garanties susceptibles d'être mises en œuvre (assurances-crédits, délégations de police d'assurance obtenues des adhérents, garanties bancaires, conventions de partage du risque avec les réseaux apporteurs, etc.).

Le taux de provisionnement a cependant atteint depuis 2006 un niveau historiquement bas (excepté fin 2000). Les établissements devraient faire preuve d'une plus grande prudence en la matière, compte tenu des incertitudes croissantes quant à l'évolution du coût du risque.

Plusieurs établissements, interrogés dans le cadre de l'analyse du coût du risque constaté en 2007, ont fait valoir que les pertes enregistrées correspondaient pour une part significative à des incidents survenus au cours des exercices antérieurs, ce qui tend à démontrer que les risques n'avaient pas été suffisamment provisionnés.

Taux de provisionnement



Source : Données BAFI

3 Les résultats des entreprises d'affacturage

3.1 Des performances globales satisfaisantes

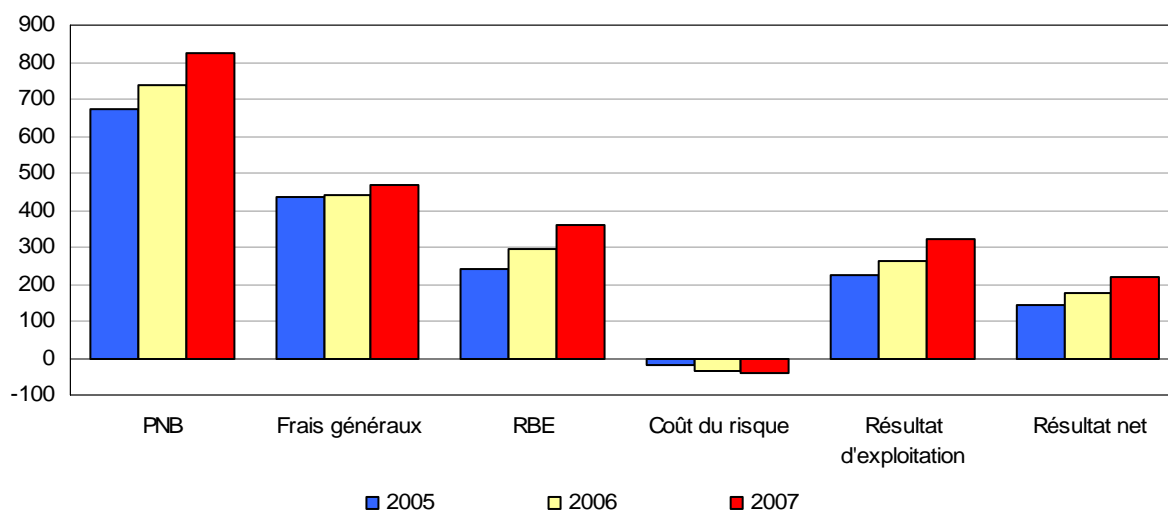
L'exercice 2007 est marqué par une progression des volumes qui compense l'érosion des marges. Globalement, le produit net bancaire (PNB) ressort en progression de 12 % pour atteindre 826 millions d'euros²⁰ contre 739 millions en 2006.

La hausse modérée des frais généraux a permis de conforter la rentabilité du secteur, qui affiche un coefficient d'exploitation moyen de 54,6 %. Le coût du risque a absorbé 4,6 % du PNB, soit légèrement moins qu'en 2006.

Au total, les établissements ont constaté un bénéfice de 216 millions d'euros, en progression de 24 % sur un an.

Soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)



Source : Données BAFI

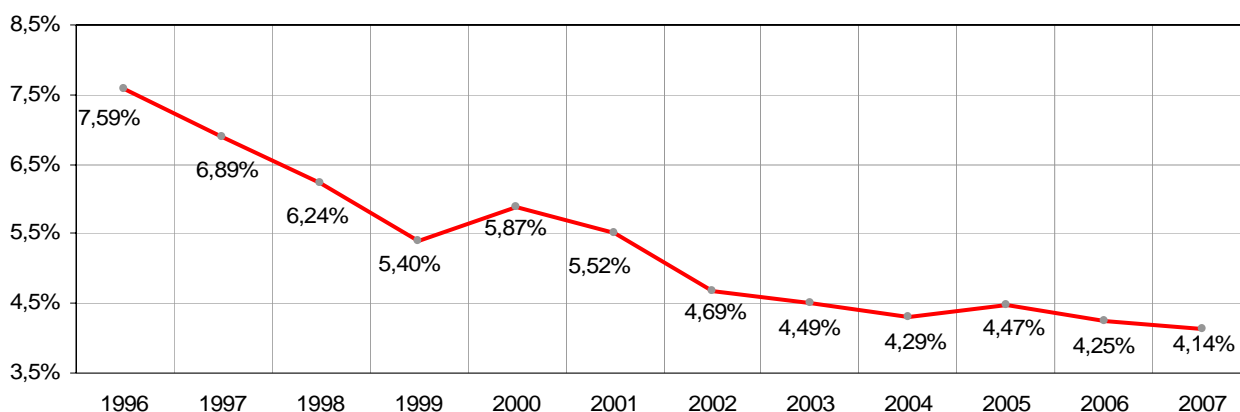
²⁰ Cette globalisation ne tient compte que des résultats sur base individuelle, et ne tient donc pas compte – hormis au travers des dividendes perçus – des résultats des filiales à l'étranger.

3.2 Évolution des marges

Les revenus des opérations d'affacturage (commissions et intérêts) ont progressé de 26 % (1 210 millions d'euros contre 959 millions en 2006), à un rythme supérieur à la hausse du volume de créances traitées (+ 20 %). Le taux d'intérêt moyen apparent des opérations²¹ ressort en augmentation à 3,5 % contre 2,9 % en 2006.

Le taux de marge –mesuré par le rapport entre le PNB et l'encours moyen des opérations d'affacturage– se réduit légèrement pour la troisième année consécutive pour s'établir à 4,14 % contre 4,25 % en 2006.

Évolution du taux de marge des opérations d'affacturage



Source : Données BAFI

3.3 La rentabilité d'exploitation progresse

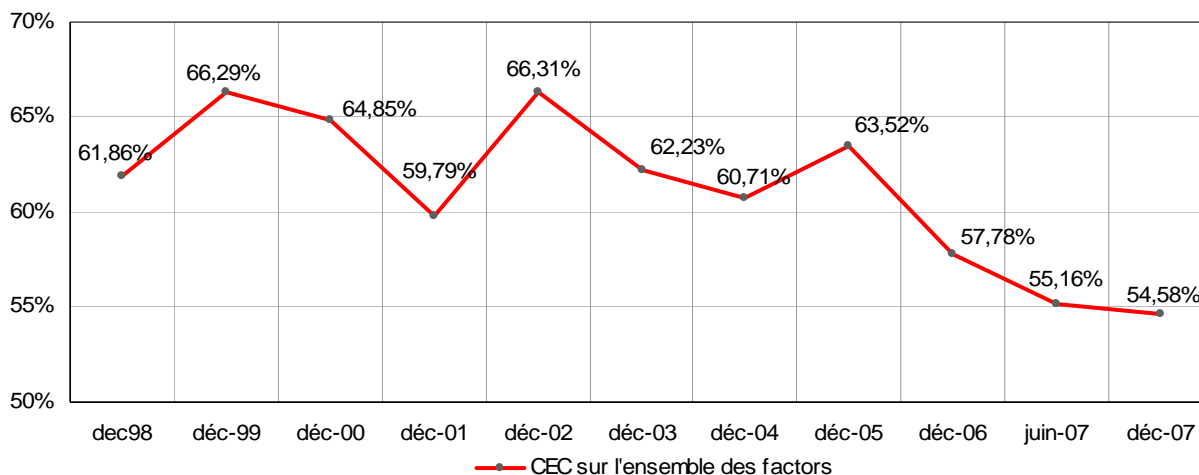
La hausse du volume d'activité (+ 20 % en termes de chiffre d'affaires traité) s'est accompagnée d'une augmentation très modérée des frais généraux (+ 5 %). Les gains de productivité ainsi engrangés ont permis d'améliorer encore la rentabilité, le coefficient d'exploitation courante atteignant le meilleur niveau observé au cours des dix dernières années (54,6 % contre 57,8 % en 2006).

Cette évolution favorable de la rentabilité est de nature à renforcer la capacité de résistance du secteur face au risque d'une dégradation de la conjoncture économique. Cependant, la hausse importante de l'activité au cours des 5 dernières années ne s'est pas accompagnée d'une modification sensible des structures²². S'il est probable que les « outils industriels » mis en place sont dans la plupart des cas en mesure de traiter un surcroît d'opérations avec un coût marginal faible, les établissements doivent s'assurer de la capacité de certaines fonctions, notamment celles dédiées au contrôle permanent des risques, à traiter avec le même niveau de sécurité un volume d'activité en fort développement, un accroissement du nombre de clients, et une diversification croissante de l'offre.

²¹ Intérêts perçus (poste W6X de l'état 4080) / Encours moyen des créances acquises.

²² Les effectifs, en particulier, ont augmenté de 7,1 % de 2003 à 2007, pour atteindre 3032 personnes. Dans le même temps, le chiffre d'affaires traité a augmenté de 70 %.

Évolution du coefficient d'exploitation courante



Source : Données BAFI – Déclarations des établissements

3.4 Le coût du risque a peu évolué

Le coût du risque de crédit est en légère augmentation d'une année sur l'autre, plus modérée que celle de l'activité. Les pertes subies atteignent 38,0 millions d'euros contre 36,3 millions en 2006, ce qui représente 4,6 % du PNB contre 4,9 % 2006. Rapporté aux encours moyens de créances acquises, le coût du risque est stable à 0,24 %.

Les pertes enregistrées en 2007 ont été pour l'essentiel liées à la défaillance d'adhérents, et sont le plus souvent consécutives à l'acquisition de factures non causées ou de règlements directs. Selon les réponses au questionnaire, les établissements recensent 289 cas de « fraudes²³ » contre 312 en 2006, pour un total de pertes finales brutes quasi stables de 24 millions d'euros. La plupart des établissements estiment que la situation financière de leurs adhérents ne s'est pas significativement dégradée, mais s'attendent à une remontée des risques au cours des prochains mois, en particulier dans certains secteurs jugés fragiles (sous-traitance automobile, par exemple). Certains établissements ont indiqué avoir récemment réévalué leurs couvertures d'assurance crédit.

Les principaux assureurs-crédit, de leur côté, ont publiquement fait état à la fin du premier trimestre 2008 d'une anticipation de remontée des sinistres, justifiant des hausses de leurs tarifs²⁴. Selon ces compagnies d'assurance, la hausse des incidents de paiement toucherait principalement l'Amérique du nord et certains pays européens, et aurait pour l'instant peu impacté la France.

Par ailleurs, le coût des risques opérationnels, recensé au travers du questionnaire annuel, s'établirait à 6 millions d'euros en 2007, soit 0,7 % du PNB. Les principaux incidents rapportés relèveraient, par ordre d'importance, de la « fraude externe organisée », d'erreurs d'exécution, du domaine social, de pratiques commerciales, et de dysfonctionnements des systèmes.

²³ Sont qualifiés de fraudes les cas dans lesquels le client cède des créances non valides (créances fictives, anticipations de factures, double mobilisation de la même facture auprès de deux établissements différents, etc.).

²⁴ Annonces de la COFACE et d'EULER (Source : Les Échos du 20 mars 2008) et d'ATRADIUS (Source : Les Échos du 11 avril 2008).

Délais clients moyens (en jours) par secteur et par effectifs pour l'année 2006 hors affacturage

| (Secteurs en NAF 16) | Total | Effectifs | | | |
|--------------------------------------|-------|-----------|-------|-------|-------|
| | | < 20 | < 500 | < 500 | ≥ 500 |
| Agriculture, sylviculture, pêche | 65,0 | 61,6 | 73,1 | 61,1 | |
| Industries agricoles et alimentaires | 44,4 | 43,9 | 45,0 | 46,4 | 41,6 |
| Industries de biens de consommation | 72,2 | 71,4 | 73,4 | 71,8 | 65,7 |
| Industrie automobile | 67,8 | 68,2 | 68,8 | 67,8 | 60,4 |
| Industrie des biens d'équipement | 83,6 | 80,9 | 85,9 | 94,2 | 89,2 |
| Industries des biens intermédiaires | 76,9 | 77,1 | 77,1 | 73,0 | 70,7 |
| Construction | 77,4 | 73,3 | 83,6 | 93,1 | 93,1 |
| Commerce | 34,9 | 34,1 | 37,5 | 39,6 | 33,2 |
| Transport | 59,3 | 58,6 | 60,5 | 50,3 | 53,2 |
| Activités immobilières | 42,9 | 40,9 | 50,8 | 50,4 | 52,8 |
| Services aux entreprises | 82,6 | 78,4 | 90,6 | 90,7 | 84,1 |
| Services aux particuliers | 13,7 | 13,8 | 13,0 | 29,1 | 25,0 |

Source : Banque de France - Extrait de l'étude sur les délais de paiement 1996 à 2006

Crédits bancaires par secteurs aux entreprises comparés aux encours déclarés par les factors pour décembre 2007

| Secteurs d'activité (Naf 2008) | Crédits bancaires factors (Cbf) (en millions d'euros) | Crédits bancaires totaux (Cbt) (en milliards d'euros) | Cb factors /Cb totaux (en pourcentage) |
|--|---|---|--|
| A - Agriculture, sylviculture et pêche | 16,5 | 43,9 | 0,04 |
| B - Industries extractives | 19,3 | 19,1 | 0,10 |
| C - Industrie manufacturière | 7 259,1 | 137,1 | 5,29 |
| D - Production et distribution d'électricité | 53,3 | 28,5 | 0,19 |
| E - Production et distribution d'eau | 57,8 | 11,5 | 0,50 |
| F - Construction | 111,1 | 81,1 | 0,14 |
| G - Commerce | 3 041,1 | 126,9 | 2,40 |
| H - Transports et entreposage | 382,2 | 77,8 | 0,49 |
| I - Hébergement et restauration | 5,1 | 21,0 | 0,02 |
| J - Information et communication | 644,7 | 34,5 | 1,87 |
| K - Activités financières et d'assurance | 142,6 | 413,8 | 0,03 |
| L - Activités immobilières | 306,6 | 304,9 | 0,10 |
| M - Activités spécialisées | 491,5 | 149,4 | 0,33 |
| N - Activités de services administratifs | 446,3 | 37,5 | 1,19 |
| O - Administration publique | 63,5 | 181,8 | 0,03 |
| P - Enseignement | 19,5 | 3,7 | 0,53 |
| Q - Santé humaine et action sociale | 83,0 | 52,2 | 0,16 |
| R - Arts, spectacles | 9,5 | 3,7 | 0,26 |
| S - Autres activités de services | 45,1 | 8,6 | 0,52 |
| U - Activités extraterritoriales | 0,0 | 1,3 | 0,00 |
| Totaux | 13 197,7 | 1 738,3 | 0,76 |
| <i>dont court terme (≤ 1 an)</i> | <i>13 197,7</i> | <i>288,1</i> | <i>4,58</i> |

Source : Banque de France – Service central des risques